

Département de  
Loire-Atlantique  
Arrondissement de  
Saint-Nazaire

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de **PORNICHET**

L'an deux mille vingt-trois,  
Le quinze novembre, à dix-neuf heures,  
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, les débats ont été retransmis en direct de manière électronique, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude PELLETEUR, Maire.

Étaient présents les Conseillers Municipaux : MM. et Mmes PELLETEUR, MARTIN, DONNE, LE PAPE, SIGUIER, LOILLIEUX, RAHER, DESSAUVAGES, GUGLIELMI, TESSON, GILLET, JARDIN, CAUCHY, BOUYER, DAGUIZE, MORVAN, GUINCHE, BEAUREPAIRE, ALLANIC, GARRIDO, CAZIN, PRUKOP, DOUCHIN, LE FLEM, JOUBERT, NICOSIA, ROBERT, BELLIOT et FRAUX.

Date de convocation

9 novembre 2023

A l'exception de : Madame CHUPIN et Madame MANENT.  
Monsieur DUPONT-BELOEIL qui a donné pouvoir à Monsieur GILLET.  
Madame DIVOUX qui a donné pouvoir à Monsieur NICOSIA.

Date du  
Conseil Municipal

15 NOVEMBRE 2023

Formant la majorité des membres en exercice.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Madame DESSAUVAGES est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Nombre de  
conseillers

En exercice 33

Présents---- 29

Votants ----- 31

### **6/ SPL PORNICHET, LA DESTINATION – RAPPORT DES ADMINISTRATEURS POUR L'EXERCICE 2022 – APPROBATION**

**RAPPORTEUR** : Monsieur DAGUIZE, conseiller municipal délégué

#### **EXPOSE :**

La Société Anonyme d'Economie Mixte Locale (SAEML) Pornichet Evénements a été créée en 2011.

Par délibération n°15.09.01 en date du 16 septembre 2015, le Conseil Municipal a approuvé la transformation de la Société Anonyme d'Economie Mixte Locale (SAEML) Pornichet Evénements en Société Publique Locale.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, la Société Publique Locale (SPL) Pornichet, la Destination assure la gestion et l'exploitation du site de l'hippodrome ainsi que la gestion et la mise en œuvre des missions d'Office de Tourisme, sur la base de conventions de délégation de service public renouvelées.

La SPL Pornichet, la Destination est constituée de la Ville de Pornichet à hauteur de 86 %, de la Communauté d'Agglomération de la Région Nazairienne et de l'Estuaire (CARENE) à hauteur de 10 %, du Département de Loire-Atlantique à hauteur de 2 % et de la Région des Pays de la Loire à hauteur de 2 %.

Conformément à l'article L1524-5 du Code général des collectivités territoriales, les organes délibérants des collectivités territoriales actionnaires, après un débat, se prononcent sur le rapport qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au conseil d'administration.

Le rapport annuel des administrateurs de la SPL Pornichet, La Destination a été adressé aux élus avec la convocation 5 jours francs avant la séance.

Reçu à la  
Sous-Préfecture de  
Saint-Nazaire le :

20 NOV. 2023

Publié le :  
20 NOV. 2023

Certifié exact,  
Le Maire,

Jean-Claude  
PELLETEUR



Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le rapport des administrateurs de la SPL Pornichet, La Destination pour l'exercice 2022.

DELIBERATION :

⇒ Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1524-5,  
 ⇒ Vu la délibération du Conseil Municipal n°15.09.01 en date du 16 septembre 2015 approuvant la transformation de la société anonyme d'économie mixte locale Pornichet événements en société publique locale, la modification de l'objet social, du capital social et de la composition du conseil d'administration,  
 ⇒ Vu le rapport des administrateurs pour l'exercice 2022 ci-annexé,  
 ⇒ Vu l'avis de la Commission finances et affaires générales en date du 8 novembre 2023,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et se prononçant conformément aux articles L2121-20 et L2121-21 du Code général des collectivités territoriales.

DECISION :

Le Conseil Municipal, par 29 votes pour et 2 abstentions (Madame FRAUX et Monsieur BELLLOT),

- Approuve le rapport des administrateurs de la SPL Pornichet, La Destination pour l'exercice 2022.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,  
 Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



Jean-Claude PELLETEUR

La secrétaire de séance,



Nicole DESSAUVAGES

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou notification. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

## Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Commune de PORNICHET  
Utilisateur : LANDREIGNE Louise

### Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte : **DELIB\_23\_11\_06**  
Objet : **6. SPL Pornichet, La Destination – Rapport des administrateurs pour l'exercice 2022 – Approbation**  
Type de transaction : Transmission d'actes  
Date de la décision : 2023-11-15 00:00:00+01  
Nature de l'acte : Délibérations  
Documents papiers complémentaires : NON  
Classification matières/sous-matières : 7.1.7 - SEM SPL SPLA comptes annuels rapports d'activité  
Identifiant unique : 044-214401325-20231115-DELIB\_23\_11\_06-DE  
URL d'archivage : Non définie  
Notification : Non notifiée

### Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
<b>Enveloppe métier</b> Nom métier : 044-214401325-20231115-DELIB_23_11_06-DE-1-1_0.xml	text/xml	1.1 Ko
<b>Document principal (Délibération)</b> Nom original : 6_Pornichet La Destination_rapport 2022.pdf Nom métier : 99_DE-044-214401325-20231115-DELIB_23_11_06-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	125.1 Ko
<b>Document principal (Délibération)</b> Nom original : 6. Annexe DCM 6.pdf Nom métier : 99_DE-044-214401325-20231115-DELIB_23_11_06-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	609.1 Ko

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	20 novembre 2023 à 14h32min08s	Dépôt initial
En attente de transmission	20 novembre 2023 à 14h32min10s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	20 novembre 2023 à 14h35min06s	Transmis au MI
Acquittement reçu	20 novembre 2023 à 14h35min23s	Reçu par le MI le 2023-11-20